

## PROCES VERBAL

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE Iméra

Mercredi 6 décembre 2023 à 10h  
Pharo

Présents ou représentés :

Eric Berton, pouvoir Denis Bertin  
Denis Bertin  
Maryline Crivello  
Philippe Delaporte, pouvoir Enrico Donaggio  
Enrico Donaggio  
Florence Massina  
Rostane Mehdi  
Dominique Nobile, pouvoir Denis Bertin  
Rémi Adjiman, pouvoir Maryline Crivello  
Nathalie Bonnardel  
Sophie Bouffier, pouvoir Maryline Crivello

Excusés :

Cécile Van den Avenne  
Marteen Noyons  
Estienne Rodary  
Didier Torny  
Claire Bidart  
Thomas Lecuit  
Carlo Rovelli

Invités :

Philippe Djambazian (Agent comptable - AMU)  
Irina Tronkova (Rectorat)  
Farah Ferraton (Iméra)  
Emmanuel Girard-Reydet (Iméra)  
Constance Moreteau (Iméra)  
Marie-Pierre Ulloa (Iméra)

Le mercredi 6 décembre 2023 à 10h, le Conseil de gestion (CG) de l'Institut d'Etudes Avancées d'Aix-Marseille Université (Iméra) s'est réuni en mode hybride (présentiel + visioconférence) sur convocation de Denis Bertin, Président de la Fondation Iméra.

Denis Bertin constate que onze membres du CG, sur un total de dix-huit, étant présents ou représentés, le CG est habilité à siéger.

## **1 - Approbation du PV du CG du 2 octobre 2023**

### Résolution

*Le CG approuve à l'unanimité le PV du CG du 2 octobre 2023.*

## **2 - Informations générales**

Denis Bertin partage les points d'information suivants :

- Dans le cadre du volet « industries créatives et culturelles » du projet CISAM+, l'Iméra sera un site où une CISAM de campus sera installée dans la Maison du Méridien (500 m<sup>2</sup> disponible) suite à réhabilitation du bâtiment. Le plateau de 250 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée accueillera des ateliers pour les résidences d'artistes de l'Iméra et un espace d'exposition. Le plateau de 250 m<sup>2</sup> à l'étage proposera des bureaux et des espaces ouverts, partagés avec la CISAM. Un financement de 150 k€ a été obtenu de la Ville de Marseille, pour une enveloppe totale de financement de 2,5 M€. Les services d'AMU ont lancé une étude technique, qui a débouché sur la rédaction d'un programme technique détaillé en cours de validation.

- Concernant la démarche est en cours auprès du Ministère et du SGPI pour discuter de l'évolution des Labex en réseau et de la pérennisation du Labex RFIEA+ post-2024 grâce à un éventuel portage par A\*Midex, il n'y a toujours pas de retour de l'Etat au courrier adressé en juin dernier par les 4 Instituts d'études avancées concernés. Au vu du contexte général du SGPI, Denis Bertin estime que la probabilité d'une réponse positive est très faible.

- Il y a aussi de fortes incertitudes à ce que l'appel à projet Excellence SHS soit effectivement lancée. Des annonces sont attendues dans la semaine...

- Pour faire suite au financement européen COFUND actuel (FIAS) qui arrivera à échéance en août 2024, le RFIEA va déposer une nouvelle candidature COFUND en février 2024, avec la participation de 7 IEA français dont l'Iméra et un démarrage du projet pour 2025-2026 en cas de succès. La nouveauté est la possibilité d'accueillir, en plus des Fellows habituels pour 10 mois, des post-doctorants pour une durée de 18 mois. Pour cette candidature, le comité de pilotage de la Fondation A\*Midex, qui accompagne les projets COFUND, a voté un soutien financier de 1,3 M€ à l'Iméra.

- Concernant les ressources humaines de l'Iméra :

i) Pascal Deschamps, agent d'entretien des espaces verts (personnel DEPIL affecté à l'Iméra), a fait valoir ses droits à la retraite. Des échanges sont en cours avec la DEPIL pour assurer son remplacement via l'affectation d'un apprenti ;

ii) Timothée Andonian, assisant informatique et audio-visuel, a demandé le non renouvellement de son contrat. Le processus de recrutement, pour le remplacer au 1<sup>er</sup> mars 2024, a été lancé ;

iii) Dans le cadre de la campagne d'emploi 2024, l'Iméra a demandé l'ouverture d'un concours externe pour pérenniser Farah Ferraton sur son poste de chargée de communication ;

iv) L'Iméra a demandé le rehaussement du niveau de corps actuel (ingénieur d'études) de Constance Moreteau vers celui des ingénieurs de recherche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, suite à son

nouveau positionnement en tant que coordinatrice scientifique et responsable du développement de l'axe arts-sciences.

### **3 - Orientations et programmation scientifiques 2023-2024**

Enrico Donaggio indique en introduction que l'équipe scientifique est engagée depuis septembre dans un important travail de bilan et de prospectives, par rapport aux thématiques suivantes : i) les missions de l'Institut, ii) les différentes figures de Fellows (Fellows, Senior Fellows, AMU Fellows, Alumni), iii) les programmes de recherche, iv) le *Community Building Seminar* (CBS) et v) le cahier des charges des chaires de l'Iméra.

Sachant que l'ensemble de ces éléments seront présentés lors du Conseil scientifique de l'Iméra du 7 et 8 décembre 2023, le choix a été fait pour ce CG de se focaliser sur le bilan et les perspectives des chaires de l'Iméra.

Après avoir rappelé le contexte de la création des premières chaires en 2016, Constance Moreteau présente les 11 chaires actuelles.

Les thématiques de la plupart des chaires ont été déterminées avant l'arrivée de la nouvelle équipe scientifique en septembre 2021. Pour partie, le renouvellement des contenus des programmes structurels et de celui du directeur a été pensé par leurs nouveaux directeurs en regard du contenu des chaires existantes. Lesancements des appels à candidatures et les avenants aux conventions représentent des occasions d'ajuster les contenus mais à la marge, en indiquant le contexte du nouveau programme. Seule une chaire a vu son contenu revu de manière substantielle dans le cadre d'une migration de chaire d'un programme à l'autre (chaire IRD / Iméra).

Par conséquent, la création de nouvelles chaires constituerait le seul moyen d'introduire des contenus inédits qui puissent donner de l'élan aux axes des programmes revisités.

A partir de 2022, un souci de rééquilibrage entre les programmes a émané de la nouvelle direction scientifique afin de tendre au même nombre de résidents accueillis dans chacun d'entre eux. Plus globalement, ce rééquilibrage est pensé avec un objectif à partir de 2025 de 120 mois-chercheurs par an, pour des raisons de moyens humains et financiers ainsi que de capacités d'accueil sur site. Divisé en quatre programmes, cela donnerait 30 mois-chercheurs par programme.

Comme relevé au moment du lancement des premières chaires, les thématiques sont plus faciles à financer que les appels à candidatures totalement ouverts. Les demandes de création de chaires thématiques sont souvent sollicitées par des acteurs de la recherche. Parmi les exemples récents : le FRAC Sud, La Citadelle de Marseille, l'Institut Cancérologie et immunologie.

Pour autant, quelle serait la proportion idéale de chaire à atteindre pour laisser de la place à des appels plus ouverts et plus proches d'une démarche « *Blue Sky* » ? Ou comment permettre un spectre plus large de possibles émerger au sein des chaires, conformément aux orientations thématiques très ouvertes des programmes ? C'est un souci qui ressort tout particulièrement dans le cas des chaires cofinancées par des organismes de recherche ayant leurs propres objectifs scientifiques.

Les accords avec les partenaires diffèrent d'une chaire à l'autre tout comme le niveau d'implication des partenaires, de la sélection jusqu'à l'accompagnement quotidien des titulaires de chaires, en passant par l'organisation des événements et la communication.

A la faveur de cette période de bilan, il a donc été décidé d'établir un cahier des charges des chaires, qui représente une opportunité rare de réfléchir ensemble à ce que pourrait être idéalement une

chaire aujourd'hui dans le contexte d'un institut d'études avancées basé dans une université (UBIAS) et plus largement dans un site académique.

Il est par ailleurs nécessaire que les partenaires comprennent clairement ce qu'est un institut d'études avancées, et par là-même ce qui différencie ces chaires de dispositifs de professeurs invités ou de chaires d'enseignement dispensant des enseignements.

Les points saillants de ce cahier des charges seraient de plusieurs ordres :

*1/ Approches de la recherche et partage de valeurs :*

- i) Compréhension réciproque des enjeux de l'Iméra et du partenaire ;
- ii) Prise en compte par le partenaire des contraintes et valeurs de l'Iméra ;
- iii) Prise en compte par l'Iméra des contraintes du partenaire.

*2/ L'apport financier :*

i) Option 1 existante : Prise en charge de la moitié ou de la totalité de la rémunération, avec prise en charge de tous les autres coûts par l'Iméra (voyages, missions, séminaires) : le montant de la subvention devient de fait variable suivant le candidat sélectionné et se définit ultérieurement à sa sélection ;

ii) Option 2 existante : Montant fixe de la subvention versée par le partenaire, quel que soit le statut du candidat sélectionné ;

iii) **Vers une uniformisation du montant de la subvention : ce montant incorporerait une contribution systématique aux coûts environnants (frais de fonctionnement et de masse salariale), de l'ordre de 5k€ sur les 30k€ pour 10 mois de résidence.**

*3/ L'appel à candidature :*

i) Relecture du texte de cadrage dans le respect des délais ;

ii) Communication concertée de l'appel ;

iii) Communication ciblée / prospection dans des réseaux thématiques / internationaux ;

iv) Réponse rapide aux questions des candidats et orientation au sein de la communauté du partenaire.

*4/ Sélection du candidat :*

i) Constitution du jury ;

ii) Critères de sélection ;

iii) Si jury à part car complètement supervisé par l'Iméra, place active à donner à l'Iméra.

*5/ Accompagnement du résident pendant son séjour à l'Iméra :*

i) Outre le représentant de l'institution partenaire, désignation d'un référent scientifique en lien avec le sujet du projet retenu, en amont de la résidence, qui soit basé à Aix-Marseille ;

ii) Accompagnement régulier ;

iii) Facilitation de l'accès aux services pertinents du partenaire ;

iv) Introduction à la communauté scientifique du partenaire ;

v) Relations fluides entre l'Iméra et le partenaire pour un pilotage facilité des chaires.

*6/ Valorisation des projets retenus, de la recherche du résident pendant son séjour à l'Iméra :*

i) Mention du partenariat de l'Iméra dans les événements organisés autour du résident chez le partenaire, même sans participation directe de l'Iméra et information transmise dans les temps à l'Iméra ;

ii) Respect par le partenaire de la charte graphique de l'Iméra ;

iii) Mention du partenaire dans la communication de l'Iméra ;

iv) Participation à l'élaboration éventuelle d'un événement ;

v) Participation active du partenaire aux événements organisés par le résident avec l'Iméra ;

- vi) Diffusion de l'actualité du résident ;
- vii) Diffusion des supports de communication scientifiques élaborés par l'Iméra ;
- viii) Diffusion des événements.

7/ *Post-résidence* :

- i) Communication post-résidence ;
- ii) Bilan de la résidence / de la chaire.

Enrico Donaggio souligne ce qu'il considère comme une vraie friction entre les chaires et les programmes, à savoir comment concilier la facilité de financement mais la rigidité d'une chaire / presque monothématique, avec l'horizon large d'un programme / presque « *Blue Sky* » ?

Il partage ensuite deux questionnements qui ont aussi motivé l'élaboration de ce nouveau cahier des charges des chaires : i) dans la perspective de la création de nouvelles chaires, sur quels critères interrompre d'anciennes formes de collaboration pour ne pas voir diverger le nombre de chaires ? et ii) de quels outils dispose-t-on pour négocier avec des partenaires qui ne pratiquent pas ou très peu l'interdisciplinarité alors que c'est la raison d'être de l'Iméra ?

Maryline Crivello évoque l'importance de bien clarifier les finalités et les objectifs de ces chaires, en termes d'impacts sur la communauté scientifique locale.

Denis Bertin conclut en indiquant que les retours et les recommandations du Conseil scientifique, par rapport aux différentes thématiques citées en introduction par Enrico Donaggio, seront présentés lors du prochain CG de mars 2024.

### **3 - Approbation du budget prévisionnel 2024**

En préambule à la présentation du budget prévisionnel 2024 (BP 2024), Florence Messina présente les évolutions réglementaires des fondations universitaires.

L'Iméra est une fondation universitaire hébergée dans l'établissement principal AMU.

Jusqu'à présent étaient présentés en conseil d'administration un budget et un compte financier de la fondation universitaire qui étaient agrégés dans ceux d'AMU.

A partir du BP 2024, en application du règlement ANC 2018-06, les états financiers de la fondation deviennent distincts de ceux de l'université. On parle de budget annexé, qui n'est plus agrégé à celui de l'université.

La fondation universitaire n'a pas de personnalité morale mais une autonomie financière. Par conséquent, le budget de la fondation universitaire est voté par son CG ; le conseil d'administration d'AMU approuve ensuite le budget de la fondation universitaire et l'annexe à son budget.

La liasse budgétaire de la fondation comprend obligatoirement le tableau 2 « autorisations budgétaires » et le tableau 6 « situation patrimoniale ». Pour la bonne information du CG, il apparaît nécessaire de compléter par des tableaux sur l'équilibre financier, sur le plan de trésorerie et éventuellement sur la pluri-annualité.

Emmanuel Girard-Reydet fait un point sur l'évolution des financements de la Fondation.

Concernant la pérennisation du Labex RFIEA+ post-2024 grâce à un éventuel portage par A\*Midex, la probabilité d'une réponse positive est très faible, ce qui signifierait une perte de recette annuelle de 160 k€ à partir de 2025.

Dans le cadre du financement COFUND/FIAS, l'IMÉRA a inscrit au BP 2024 l'accueil de 4 résidents, en cours de sélection, à compter de septembre 2024 pour 10 mois.

Le financement A\*Midex de 995 k€ sur 52 mois à partir de septembre 2021, obtenu pour accompagner le programme scientifique 2021-2025 de l'Iméra, a été prolongé de 2 ans par voie d'avenant à la convention initiale.

L'Iméra a obtenu un financement de 50 k€ de la Ville de Marseille, pour étendre le dispositif d'accueil d'AMU *Fellows* en coordination avec l'appel CRCT d'AMU et développer un programme doctoral en lien avec les résidents et les directeurs de programme de l'Iméra.

Suite à l'appel à projet « Interdisciplinarités » d'A\*MIDEX, l'Iméra a obtenu un financement de 300k€ sur 3 ans à partir de septembre 2022, pour accompagner le dispositif d'accueil de *Senior Fellows* dans le cadre de la construction de projets interdisciplinaires en lien avec les autres Instituts d'AMU. Ce dispositif d'accueil bénéficiera par ailleurs d'un financement complémentaire de 100 k€ obtenu dans le cadre du Dialogue scientifique de gestion (DSG2) d'AMU avec le MESRI.

Les chaires et les partenariats existants ont tous été renouvelés.

Les projections financières post-2024 prévoient un déficit de recettes estimé à 100-160 k€ pour équilibrer le budget jusqu'en 2028, ce qui va conduire l'Institut à :

- i) Redimensionner le volume d'accueil de Fellows à 120 mois par an ;
- ii) Répondre à l'appel à projet Excellence SHS porté par AMU si cet appel est effectivement lancé ;
- iii) Déposer avec le RFIEA une nouvelle candidature COFUND ;
- iv) Faire évoluer le cahier des charges des chaires, notamment au niveau financier ;
- v) Engager une démarche de recherche de mécénat.

Emmanuel Girard-Reydet présente l'état prévisionnel des recettes 2024 de l'Iméra, telles qu'elles ont été inscrites dans la maquette budgétaire AMU « BP 2024 » hors contributions volontaires des membres fondateurs.

Les recettes prévues s'élèvent à un total de 485.500 € en prévisions d'encaissement et 594.450 € en droits constatés.

La subvention du Ministère de 100 k€ au bénéfice de l'Iméra, qui a été titrée en totalité en 2022, fera également l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement en 2023 à hauteur de 10 k€.

Emmanuel Girard-Reydet présente l'état prévisionnel des recettes 2024 de l'Iméra, dans une vision budgétaire consolidée qui intègre les contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant total des recettes 2024 s'élève à 1.700.250 €, avec pour répartition :

- un financement de 213.900 € apportés par le RFIEA et le Labex RFIEA+, dont la part ne représente plus que 13% des recettes totales ;
- un total de 380.050 € pour les autres programmes de financement qui font l'objet de flux financiers avec l'Iméra;
- des contributions volontaires à hauteur de 1.106.300 €, dont :
  - 240 k€ d'AMU pour la prise en charge des salaires de l'équipe Iméra (6 personnels),
  - 200 k€ d'AMU pour la prise en charge directe des coûts d'infrastructure (maintenance, fluide, logistique, gardiennage),
  - 243,9 k€ d'A\*Midex pour la prise en charge des salaires de l'équipe Iméra (5 personnels),
  - 203 k€ d'A\*Midex pour accompagner les programmes scientifiques de l'IMÉRA,
  - 85 k€ du CNRS pour la prise en charge directe du salaire du secrétaire général,
  - 13 k€ de la Ville de Marseille,

- 14.400 € de la commission Fulbright, 41.100 € de l'ICI, 42.000 € de l'ILCB et 24.400€ de l'*Artist Protection Fund*.

La part AMU + A\*MIDEX représente 56% des recettes totales.

Emmanuel Girard-Reydet présente l'état prévisionnel des dépenses 2024 de l'Iméra, telles qu'elles ont été inscrites dans la maquette budgétaire AMU « BP 2024 » en autorisation d'engagement et hors contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant global des dépenses 2024 s'élève à 642.052 €, avec pour répartition par enveloppe :

- 161.892 € de dépenses de masse salariale (dont 37.592 € de salaire de personnels Iméra et 124.300 € de salaire des chercheurs invités non statutaires en CDD) ;
- 474.760 € de dépenses de fonctionnement, qui incluent les indemnités mensuelles versées aux autres résidents statutaires ;
- 5.400 € de dépenses d'investissement (mobilier, vidéo et informatique).

Concernant les résidences et les activités scientifiques :

- Les dépenses d'indemnités et de salaires des chercheurs invités (194 mois, soit + 3 mois par rapport à 2023) représentent 568.500 € ;
- L'enveloppe allouée à l'organisation des manifestations scientifiques et aux projets de publication-édition sera maintenue à un niveau conséquent de 135 k€.

Florence Messina présente, pour vote du CG, le tableau des autorisations budgétaires 2024 en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), les prévisions de recettes 2024 et le solde budgétaire 2024.

Le total des dépenses 2024 en autorisations d'engagement s'élève à 642.052 € ; les prévisions d'encaissement de recettes 2024 à 485.500 €.

La conséquence est que le solde budgétaire prévisionnel 2024 est déficitaire de 156.552 €. Cela s'explique par des encaissements de recettes sur des exercices antérieurs (-47.602 €) et par un décalage entre encaissements et décaissements, principalement sur les conventions Labex RFIEA+ et FIAS (-108.950 €).

Florence Messina présente, pour vote du CG, la situation patrimoniale et le compte de résultat prévisionnel 2024.

Le résultat prévisionnel 2024 est égal à - 48.202 €.

En 2024, la prévision de prélèvement sur son fonds de roulement de la fondation s'élève à 47.602 €. Le niveau de fonds de roulement reste toutefois très important à hauteur de 615.692 € en prévision à fin 2024.

Le ratio de fonds de roulement exprimé en jour de dépenses de fonctionnement s'établit à 350 jours, très au-dessus du niveau prudentiel de 15 jours.

Philippe Djambazian présente le plan de trésorerie 2024, avec une trésorerie largement positive tout au long de l'année.

#### Résolution

*Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le tableau des autorisations budgétaires et le tableau de situation patrimoniale du budget prévisionnel 2024.*

## 5 – Mécénat

Dans le contexte d'incertitudes budgétaires et dans une logique d'anticipation, Denis Bertin indique que l'Iméra souhaite ouvrir un chantier mécénat.

Les statuts de la fondation le permettent et, après vérification auprès de la Direction générale des services, l'engagement dans cette démarche ne nécessite pas de passage préalable en conseil d'administration d'AMU.

L'équipe de l'Iméra va ainsi se mettre en action dans la recherche de mécénat et le site internet de l'Iméra va être enrichi d'une rubrique qui permettra la réception de dons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Fait à Marseille, le 12 décembre 2023.

Denis Bertin  
Président du Conseil de gestion